

Utiliser du bois plaquette pour « pailler » ses animaux est dans le contexte climatique actuel et compte tenu du prix de la paille une solution de substitution. Bien entendu, il n'est pas ici question de prétendre que cette solution constitue « le » remède miracle qui résoudra l'un des problèmes de l'année en cours, mais bien une alternative réelle à la paille.

Changer de paillage

Sans supprimer totalement les besoins en paille, le recours aux plaquettes permet de limiter les quantités consommées. Le contexte actuel va inciter à donner la paille aux animaux et non aux pailleuses.

Lorsqu'elles sont sèches, l'un des gros intérêts de ces plaquettes est leur forte capacité d'absorption (jusqu'à 350 l/m³).

Utilisées en sous-couche, elles réduisent ensuite la fréquence de paillage par une meilleure action drainante des jus de la litière. Les plaquettes sont un matériau « plein » alors que la paille est une fibre qui « s'écrase ». Le fumier incluant des plaquettes tend donc à être moins tassé et à moins restituer les jus que celui réalisé uniquement à partir de paille.

Mode d'utilisation des plaquettes pour le paillage

Pour les bovins, mettre une petite dizaine de centimètres de plaquettes (soit un mètre cube pour une quinzaine de mètres carrés) avant l'entrée des animaux, puis, une fois les trois premières semaines écoulées, rajouter régulièrement des plaquettes ou de la paille.

Réaliser un « millefeuille » avec une couche de plaquettes suivie d'une couche de paille en procédant ainsi tout au long de l'hiver. Cette méthode permet un meilleur compostage et une litière plus « chaude ».

En ovin, caprin et volailles, la couche de plaquettes peut être réduite à cinq centimètres.

Quel bois utiliser ?

Privilégier les bois blancs (saule, peuplier, tremble, bouleau, noisetier...). En fait, tous les bois conviennent, mais moins ils sont denses et plus ils tendent à être absorbants. La première condition à respecter pour ne pas être déçu par ce type de litière consiste à utiliser des plaquettes les plus sèches possibles (15 à 25 % d'humidité).

Les plaquettes utilisées pour le « paillage » sont les mêmes que celles utilisées pour l'alimentation des chaudières. Mais une granulométrie moins grosse et un taux de poussière plus important n'est pas discriminant et permet d'obtenir une plus forte capacité d'absorption.

Est-il possible de valoriser le fumier ?

Le compostage est généralement conseillé, mais pas toujours obligatoire. Tout dépend en fait des essences utilisées et de l'âge des branches ou des troncs. Pour des bois blancs feuillus et le chêne ou le châtaignier de moins de 25 ans, le fumier peut être épandu tel quel après curage.

Le bois feuillu âgé contient des tanins et le bois résineux des terpènes. Le fumier doit donc être composté pour faire évoluer les terpènes et les tanins. Sans compostage on a alors tendance à acidifier le sol. Ce risque n'est toutefois avéré que dans le cas d'épandages régulièrement renouvelés. Un apport ponctuel occasionnel n'est pas vraiment pénalisant.

Quelques équivalences

- Un mètre cube de plaquettes sèches (entre 15 et 25 % d'humidité) équivaut à 250 kilos de paille.
- En terme de capacité d'absorption, on estime qu'une tonne de plaquettes sèches soit environ 4 mètres cubes équivaut à une tonne de paille.

La substitution de la paille par du copeau bois est une solution viable économiquement. La SCIC Berry Energies Bocage s'organise pour avoir des copeaux secs pour le milieu d'hiver.

Afin de prévoir au mieux les stocks, d'avoir le moins de transport possible et donc le meilleur prix, nous vous invitons à contacter Paul CLEMENT dans les meilleurs délais.

